



Investir dans la sécurité et la stabilité : l'urgence de soutenir les maisons d'hébergement de 2^{ème} étape pour les femmes victimes de violence

Mars 2025

Ce document d'orientation s'appuie principalement sur une analyse rapide de la littérature (financée par le programme de bourses McBurney, le « Programme ») du Département d'équité, d'éthique et de politiques de l'Université McGill. Les auteures tiennent à exprimer leur gratitude envers le Dr Eric Latimer et la Dre Laurence Roy, qui ont supervisé ensemble le volet Collectif québécois pour la prévention de l'itinérance (CQPI) du Programme et envers Julie Lê André, évaluatrice secondaire, pour son aide dans la sélection des articles. Nous soulignons la contribution du Bouclier d'Athéna Services familiaux, qui a mis sur pied des groupes de référence avec des experts qui se sont réunis en juillet-août 2024. Nous souhaitons également remercier les experts du vécu ayant participé à ces réunions.

Autrices : Melissa Shemirani¹ et Pearl Eliadis², avec Angelina Freeman³.

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025.

ISBN : 978-2-9821402-4-0.

Citation recommandée : Melissa Shemirani et Pearl Eliadis, avec Angelina Freeman « Investir dans la sécurité et la stabilité : l'urgence de soutenir les maisons d'hébergement de 2^{ème} étape pour les femmes victimes de violence » (2025), Collectif québécois pour la prévention de l'itinérance.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :
Collectif québécois pour la prévention de l'itinérance (CQPI)
info@cqpi.ca
www.cqpi.ca

¹ Melissa Shemirani est candidate à la maîtrise en psychologie expérimentale à l'Université McGill et boursière McBurney (2024). M^{me} Shermirani est la chercheuse principale et l'auteure du rapport de recherche.

² Pearl Eliadis est avocate et professeure agrégée (professionnelle) à l'École de politiques publiques Max Bell et membre titulaire du Centre pour les droits de la personne et le pluralisme juridique à l'Université McGill.

³ Angelina Freeman est candidate à la maîtrise en politique publique à l'Université McGill et assistante de recherche au CQPI. Elle est la principale rédactrice de ce document de synthèse.

Résumé

Peu de recherches ont été menées sur l'efficacité relative des maisons hébergement de première étape (d'urgence) et de 2e étape qui aident les femmes et les enfants à échapper à la violence familiale et conjugale, et à trouver un logement stable. En 2022, l'équipe de recherche sur le genre du CQPI a recommandé d'étendre considérablement l'accès et la capacité des maisons hébergement de 2e étape au Québec.

En 2024, une analyse rapide de la littérature a été entreprise afin de mieux comprendre leur efficacité et leur rôle. Les résultats indiquent que les maisons d'hébergement de 2e étape contribuent à combler le fossé entre l'hébergement permanent et l'hébergement d'urgence et sont associées à de meilleurs résultats en matière de logement pour les femmes qui ont besoin de sécurité et de services. L'hébergement de 2e étape semble réduire la probabilité que les femmes retournent vivre avec leur agresseur, en fournissant des ressources pour qu'elles puissent trouver un logement autonome. L'étude a également mis en évidence d'importantes lacunes dans la recherche actuelle, en particulier en ce qui concerne les résultats à long terme après le départ des maisons d'hébergement de 2e étape. Les résultats soutiennent les appels en faveur d'un financement et d'une capacité accrues pour les maisons d'hébergement de 2e étape au Québec et d'une recherche plus poussée sur ces formes de logement de transition.

Introduction

La violence domestique et la violence entre partenaires intimes sont les principales causes d'instabilité de l'hébergement pour les femmes et les enfants. Les maisons d'hébergement d'urgence et de deuxième étape offrent des services vitaux aux victimes de violence domestique, conjugale et intime (« victimes de la violence »). Les victimes de violence courent un risque accru d'être en situation d'itinérance après avoir quitté leur agresseur. Bien que les victimes de violence puissent d'abord se tourner vers leurs réseaux d'amis et de famille, ceux-là sont souvent incapables de leur offrir une sécurité et un soutien adéquats (Long, 2010 ; Wilson et Laughon, 2015). D'importantes ressources ont été investies dans la création d'un réseau de maisons d'hébergement d'urgence au Québec afin d'offrir soutien et sécurité aux victimes de violence (Eliadis et Kamateros, 2022). Les maisons d'hébergement d'urgence ou de « première étape » offrent un hébergement temporaire et des services de base. Cependant, ils ne laissent pas suffisamment de temps aux femmes pour obtenir un logement et des services stables (Beattie et Hutchins, 2015).

Les maisons d'hébergement de deuxième étape proposent des séjours plus longs dans des appartements qui offrent généralement des services spécialisés et des options de logement plus sûres. En particulier, l'emplacement des maisons d'hébergement de deuxième étape reste confidentiel et des mesures de sécurité (comme la vidéosurveillance et le personnel) sont prises pour accroître la sécurité des résidentes (Maki, 2019).

En 2021, le Québec a annoncé un investissement de 13,2 millions de dollars pour créer 233 unités de logement de deuxième étape, qui devraient être achevées d'ici 2023.

En 2022, le CQPI a publié son premier rapport, intitulé Possibilités de réforme du droit au Québec pour les femmes victimes de violence conjugale (Eliadis, Kamateros et coll., 2022). Le document recommandait plusieurs mesures pour le Québec, dont un élargissement significatif du réseau des maisons d'hébergement de deuxième étape en tant qu'approche transitoire cruciale pour éviter l'itinérance.

En mars 2023, seules 49 des unités annoncées en 2021 avaient été achevées (SHQ, 2023). Ces retards ont suscité des inquiétudes et mis en évidence les difficultés du projet, notamment les obstacles bureaucratiques ainsi que les problèmes potentiels liés au processus de construction.

Le 14 mars 2024, Anne Marie Lecomte, de Radio-Canada, rapportait les propos de France-Élaine Duranceau, ministre de l'Habitation, selon laquelle les coûts des projets de construction des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence « doivent être revus à la baisse de manière à respecter la capacité de payer des contribuables » (Lecomte, 2024). Depuis, une commission du gouvernement du Québec s'est penchée sur le coût des maisons d'hébergement de deuxième étape, ce qui a suscité un intérêt accru pour celles-ci. Au cours de l'été 2024, le Groupe de recherche sur le genre du CQPI a lancé le projet d'étudier l'efficacité de ces maisons d'hébergement, en se fondant principalement sur une analyse rapide de la littérature. Le projet a également bénéficié des informations des groupes de référence mis sur pied en 2024 par le Bouclier d'Athéna Services familiaux afin de consulter les expertes ainsi que les personnes ayant une expérience vécue.

Le rapport de recherche, intitulé *Investir dans la sécurité et la stabilité : l'urgence de soutenir les maisons d'hébergement de deuxième étape pour les femmes victimes de violence* (Shemirani et Eliadis, 2025, à venir), explore le rôle des maisons d'hébergement de deuxième étape au Québec et son potentiel de prévention de l'itinérance. D'après l'étude, il semble qu'il y ait un besoin urgent d'augmenter le nombre de logements de transition pour les victimes de violence et de renforcer le réseau de maisons

d'hébergement de deuxième étape au Québec. Les conclusions et les recommandations sont adaptées au contexte québécois.

Méthodologie et terminologie

Une analyse rapide de la littérature a permis de recueillir des études sur les trajectoires des femmes quittant une maison d'hébergement de première ou de deuxième étape. Les études ont été identifiées par six bases de données à l'aide de termes de recherche définis, en suivant, à quelques exceptions près, les directives actualisées des méthodes d'analyse rapide Cochrane. Les titres et les résumés des articles ont été examinés indépendamment par deux évaluatrices en fonction des critères d'inclusion, et une troisième évaluatrice a résolu les différences restantes. Les données pertinentes ont été extraites des articles inclus, et les résultats ont été classés et résumés. Vingt-deux articles de journaux quantitatifs et qualitatifs, rapports et thèses ont été inclus et classés en six catégories :

1. Les trajectoires d'hébergement de femmes à la suite d'une première étape d'hébergement
2. Les trajectoires d'hébergement de femmes à la deuxième étape d'hébergement
3. La recherche de maisons d'hébergement
4. Les facteurs associés à des résultats plus favorables en matière d'hébergement (durée du séjour et services)
5. Les thèmes de la sécurité, de la communauté, de la relation avec le personnel des maisons d'hébergement et des règles dans l'hébergement de deuxième étape
6. Les obstacles à l'hébergement de deuxième étape

Les « **résultats favorables en matière de logement** » sont définis comme des hébergements stables, abordables et sûrs, y compris des logements sociaux et des locations sur le marché privé, pour autant que les femmes soient en mesure de payer leur loyer et d'autres dépenses.

L'**itinérance** est définie comme le fait d'être « sans hébergement stable, sûr, permanent et approprié, ou sans la perspective immédiate, les moyens et la capacité de l'acquérir » (Gaetz et coll., 2012).

Les « **issues défavorables en matière de logement** » sont définies comme le fait de retourner vivre avec des agresseurs ; de retourner vivre dans un foyer sans agresseurs, mais où le risque d'être victime de violence ou d'autres formes d'insécurité reste élevé ;

de rester avec des amis et de la famille ; d'aller dans une autre maison d'hébergement (à l'exclusion des transferts de la première à la deuxième étape) ; d'avoir un hébergement non durable (lorsque les femmes ont du mal à payer leur loyer, ce qui entraîne une instabilité en matière de logement).

En plus, trois réunions des groupes de référence ont eu lieu en juillet et août 2024, organisées par le Bouclier d'Athéna Services familiaux, un fournisseur de services communautaires opérant à Montréal et à Laval, au Québec. Ces réunions consultatives visaient à solliciter l'avis des participantes concernant les implications des politiques publiques relatives aux maisons d'hébergement et ont eu lieu avec des spécialistes ainsi que des expertes du vécu. Nous remercions les personnes qui ont participé aux réunions.

Les limites de l'analyse rapide comprennent l'absence d'une évaluation du risque de partialité et l'inclusion de sources non publiées qui n'ont pas fait l'objet d'une révision par les pairs en raison du manque d'études quantitatives disponibles.

Résultats

Les maisons d'hébergement de deuxième étape ont reçu peu d'attention dans la littérature, mais elles sont d'une importance cruciale en raison de leur rôle de transition entre les maisons d'hébergement d'urgence et les logements permanents ou à plus long terme. Les femmes ont tendance à obtenir de meilleurs résultats en matière d'hébergement et sont moins susceptibles de retourner auprès de leurs agresseurs après des séjours plus longs dans des maisons d'hébergement de transition ou de deuxième étape (Maki, 2023 ; BC, 2019 ; Long, 2010 ; Wendt et Baker, 2013).

Les maisons d'hébergement de deuxième étape semblent également favoriser la transition vers un logement permanent et offrir plus de services (Melbin et coll., 2003 ; Maki, 2023 ; Fotheringham et coll., 2014 ; Wendt et Baker, 2013 ; Clark et coll., 2019). Par conséquent, l'hébergement de deuxième étape semble jouer un rôle crucial dans la prévention – ou la récurrence – de l'itinérance. Cependant, il n'y a pas suffisamment d'espace pour accueillir les femmes victimes de violence (Statistique Canada, 2024 ; Alliance MH2, 2023b). De plus, le système québécois actuel présente des défis bureaucratiques qui suscitent des préoccupations en ce qui a trait à la cohérence du cadre réglementaire de l'hébergement de deuxième étape et au financement insuffisant du système lui-même.

Avantages d'un hébergement de 2^{ème} étape de plus longue durée

Les maisons d'hébergement de deuxième étape sont associées à de meilleurs résultats en matière d'hébergement

Plusieurs études montrent que les séjours plus longs sont associés à de meilleurs résultats en matière d'hébergement. Les femmes qui quittent un hébergement de deuxième étape ont davantage de chances de trouver un logement permanent et sont moins susceptibles de retourner auprès de leurs agresseurs (Maki, 2023 ; BC, 2019 ; Long, 2010 ; Wendt et Baker, 2013 ; Decker et coll., 2022 ; BC, 2019 ; Yoo, 1997). Plus précisément, les études indiquent qu'entre 72 et 90 % des femmes de leur échantillon ont trouvé un logement sûr, stable et abordable.

Les études indiquent également qu'en moyenne, environ 5 % des femmes reprennent contact avec leur agresseur après leur séjour dans une maison d'hébergement de deuxième étape (Decker et coll., 2022 ; Alliance MH2 2023b ; BC, 2019 ; Yoo, 1997). Bien que ce chiffre soit encore préoccupant, il est inférieur aux taux de retour auprès des agresseurs pour les femmes qui quittent les maisons d'hébergement de première étape, qui oscille entre 8 % et 36 % selon les études (voir la figure 1 ; voir aussi Statistique Canada, 2022).

Les maisons d'hébergement de 2^{ème} étape : plus qu'un logement

Les maisons d'hébergement de deuxième étape offrent plus qu'un hébergement – elles procurent un soutien émotionnel et communautaire, favorisent la sécurité et encouragent l'autonomisation (Melbin et coll., 2003 ; Maki, 2023 ; Fotheringham et coll., 2014 ; Wendt et Baker, 2013 ; Clark et coll., 2019). La recherche a constamment mis en évidence leur rôle essentiel pour offrir de la sécurité, des services essentiels et un sentiment de stabilité pour les femmes fuyant la violence. Les mesures de sécurité, telles que les sites clôturés, la surveillance et l'accès restreint aux agresseurs procurent aux femmes un profond sentiment de sécurité (Clark et coll., 2019 ; Wood et coll., 2022 ; O'Campo et coll., 2016 ; Fotheringham et coll., 2014 ; Wendt et Baker, 2013 ; Melbin et coll., 2003 ; Long, 2010).

Les services complets, tels que le conseil, l'aide au logement, l'aide à l'emploi et la garde d'enfants, sont également très appréciés par les résidents (Melbin et coll., 2003 ;

O'Campo et coll., 2016 ; Maki, 2023 ; Long, 2010 ; Clark et coll., 2019). La durée du séjour était un autre facteur crucial : les séjours prolongés offerts par les maisons d'hébergement de deuxième étape permettaient aux femmes d'entamer leur parcours de rétablissement, d'accéder aux ressources et de chercher un logement abordable (Clark et coll., 2019 ; Wood et coll., 2022 ; O'Campo et coll., 2016).

Parcours des femmes quittant les maisons d'hébergement⁴

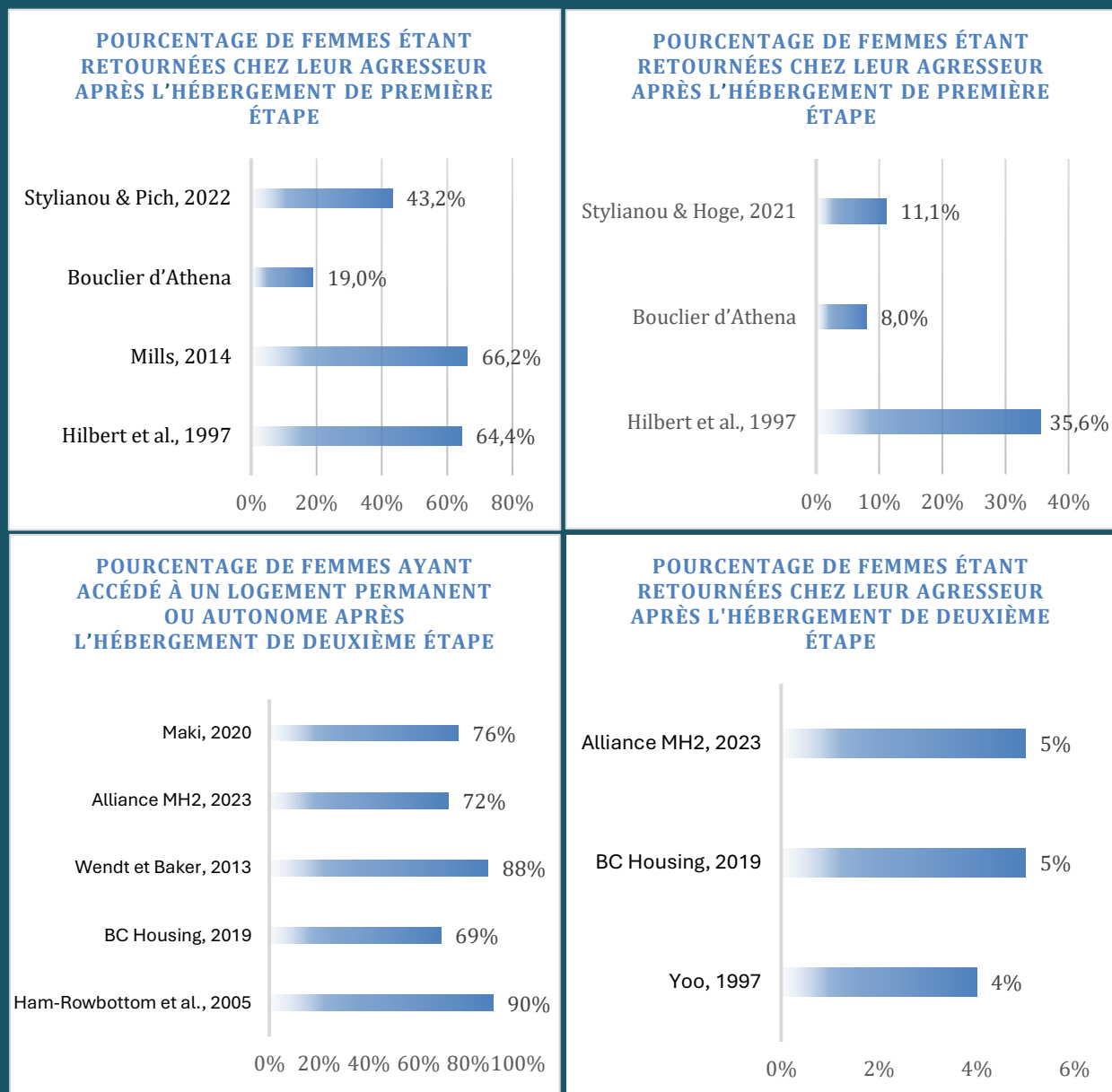


Figure 1 : Résultats après la première et la deuxième étape d'hébergement

⁴ Note : Ces données proviennent d'études distinctes et permettent des comparaisons approximatives. Lorsque le logement permanent ou autonome n'est pas spécifié, les pourcentages indiqués correspondent à la somme des pourcentages de femmes vivant dans des logements subventionnés et non subventionnés.

Obstacles et défis

Les refuges de première étape proposent des séjours trop courts

Les séjours de courte durée dans les maisons d'hébergement de première étape ne permettent souvent pas aux femmes d'obtenir un logement stable, ce qui en laisse plusieurs dans des situations précaires, y compris le retour à des environnements non sécuritaires ou à leurs agresseurs (Stylianou et Hoge, 2021 ; Brown et coll., 2009). Dans cinq études, le pourcentage de femmes capables d'obtenir un logement autonome à la sortie des maisons d'hébergement de première étape variait de 19 à 68 % (Hilbert et coll., 1997 ; Mills, 2014 ; Stylianou et Hoge, 2021 ; Stylianou et Pich, 2021 ; Bouclier d'Athéna, 2024). De 12 à 30 % des femmes passent d'une maison d'hébergement à l'autre, généralement dans une autre maison d'hébergement de première étape après avoir quitté un logement d'urgence (Mills, 2014 ; Stylianou et Hoge, 2021 ; Bouclier d'Athéna, 2024).

Des périodes de séjour plus longues dans les maisons d'hébergement de première étape ont été associées à des résultats plus favorables en matière de logement (Compton et coll., 1989 ; Hilbert et coll., 1997). Les maisons d'hébergement d'urgence qui offrent plus de services sont associées à des résultats plus favorables pour les clientes (Mills, 2014 ; Mockler, 2000 ; Stylianou et Pich, 2021). Les femmes en hébergement de deuxième étape ont partagé une opinion favorable des services et ont réitéré que les courts séjours dans les maisons d'hébergement de première étape ne donnent pas assez de temps pour obtenir un logement sûr et abordable (Melbin et coll., 2003 ; O'Campo et coll., 2016 ; Maki, 2023).

Le manque d'options en matière de logement oblige certaines maisons d'hébergement de premier niveau à autoriser les femmes à rester plus longtemps (Bouclier d'Athéna, 2024). Toutefois, cela peut entraîner une surpopulation et empêcher d'autres femmes d'accéder à un système d'hébergement qui est déjà à pleine capacité.

Les maisons d'hébergement de 2e étape offrent des séjours qui peuvent également être trop courts

La crise actuelle du logement fait qu'il est plus difficile pour les femmes qui quittent les maisons d'hébergement de trouver un logement sûr et abordable. La liste d'attente pour un logement social au Québec est d'environ cinq ans, et l'aide sociale ne fournit pas

assez d'argent pour faire face à l'augmentation du coût de la vie (FHCQ, 2020 ; Maytree, 2024 ; Labrie, Nguyen et Couturier, 2023).

Dans ce contexte, les séjours d'un an dans une maison d'hébergement de deuxième étape sont probablement insuffisants. Lors d'une réunion du groupe de référence, le personnel d'un centre d'hébergement de deuxième étape a observé plus de succès avec des séjours de deux ans. Cependant, tout comme les hébergements de première étape, les centres d'hébergement de deuxième étape manquent de places. L'Alliance MH2 a confirmé des pénuries « flagrantes », entraînant le refus de 76 % des demandresses dans les maisons d'hébergement de deuxième étape de Montréal en raison d'un manque de places disponibles ou pour des raisons de sécurité ou de confidentialité (2023b).

Les défis du financement

Les maisons d'hébergement de deuxième étape sont confrontées à des obstacles importants en raison de formes de financement gouvernemental inadéquates, instables ou inappropriées (Maki 2023, BC Housing 2019, Alliance MH2, 2023b, 2023c). Le manque de financement entraîne un manque de personnel, une surcharge de travail pour les employés et une réduction des services dans les maisons d'hébergement de deuxième étape. Seules deux provinces canadiennes allouent activement des fonds récurrents aux maisons d'hébergement de deuxième étape (le Québec et l'Alberta). Malgré le financement gouvernemental, les maisons d'hébergement du Québec et de l'Alberta dépendent encore de sources de financement externes, telles que les collectes de fonds (Maki, 2023).

Règles

De nombreuses maisons d'hébergement de deuxième étape exigent la participation à des programmes ou à des services, ce qui incite certaines femmes à quitter l'hébergement de deuxième étape ou à estimer qu'elles n'en bénéficient plus (Maki, 2023, Melbin et coll., 2003). Certaines femmes se sont senties rabaissées, très contrôlées ou non respectées par le personnel. Elles étaient plus susceptibles de quitter l'hébergement de deuxième étape plus tôt, et avaient souvent des résultats moins stables en matière de logement (Fogel, 1997 ; Melbin et coll., 2003).

Limitations réglementaires

Le cadre réglementaire actuel pour les hébergements de deuxième étape au Québec est incohérent parce qu'il n'y a pas de programme spécifique pour les soutenir ; au lieu de cela, ils sont généralement classés comme « logements sociaux » (voir par exemple Alliance MH2, 2023a). Étant donné que l'hébergement de deuxième étape comprend une gamme beaucoup plus large de services et de soutiens, il est plus coûteux que la plupart des logements sociaux, et ces coûts supplémentaires ne sont pas toujours bien compris, ce qui donne lieu à des critiques, telles que celles rapportées en 2024 (Lecomte, 2024).

Recommandations

Les preuves concernant le potentiel des maisons d'hébergement de deuxième étape pour prévenir l'itinérance soutiennent les appels des organisations québécoises à augmenter le nombre d'unités dans le système des maisons d'hébergement, à fournir plus de services et à permettre des séjours plus longs pour les femmes et les enfants qui échappent à la violence domestique. La pénurie actuelle signifie que les places sont souvent indisponibles. Les femmes ont besoin d'un logement sûr, sécuritaire et abordable, et les besoins sont particulièrement aigus dans le contexte actuel du logement. Les maisons d'hébergement de deuxième étape sont confrontées à un manque de personnel, à une surcharge de travail des prestataires et à une réduction des services en raison d'un manque de financement adéquat. Ces lacunes doivent être comblées de toute urgence.

La recherche aboutit aux recommandations suivantes pour le Québec :

- Ajuster le cadre réglementaire actuel afin de créer un programme adéquat et dédié ainsi qu'une source de financement pour les maisons d'hébergement de deuxième étape qui est consacrée aux besoins des victimes de violence conjugale.
- Augmenter le financement pour :
 - le personnel et les services ;
 - des séjours plus longs, y compris un soutien pour des séjours allant jusqu'à deux ans ;

- soutenir la construction et le développement d'unités supplémentaires pour répondre à la demande croissante et soulager la pression sur les centres d'hébergement de première étape ou d'urgence.

Enfin, des recherches quantitatives supplémentaires sont nécessaires pour mieux comprendre l'efficacité de l'hébergement de seconde étape et leur rôle dans la prévention de l'itinérance.

Un hébergement de deuxième étape ou une approche « Logement d'abord » ?

L'efficacité des maisons d'hébergement de 2^e étape a fait l'objet de critiques. Certains estiment qu'il vaudrait mieux utiliser les fonds qui y sont alloués pour des interventions en logement plus durables, telles que le relogement rapide ou « Logement d'abord » (ICCHP, 2012 ; Novac et coll., 2009 ; Maki, 2023). L'approche Logement d'abord vise à permettre aux personnes en situation d'itinérance d'accéder à un logement permanent, sans aucun critère d'admissibilité, avant de leur fournir de l'aide ou des services. Ces programmes se sont révélés très efficaces pour réduire l'itinérance, tant aux États-Unis qu'au Canada (Goering et coll., 2014 ; Tsemberis et coll., 2004 ; Baxter et coll., 2019).

Les modèles basés sur l'approche Logement d'abord présentent toutefois des limites pour les femmes fuyant la violence domestique, car ces dernières ne connaissent généralement pas l'itinérance chronique, et leurs besoins diffèrent de ceux de cette population. En outre, les mesures de sécurité, telles que la confidentialité du logement, ne sont généralement pas fournies dans les structures de l'approche Logement d'abord. L'hébergement de seconde étape offre des mesures de sécurité et de confidentialité, ces caractéristiques n'étant généralement pas offertes dans les logements permanents (Auffrey, Tutty et Wright., 2017 ; Maki 2023). Le groupe de référence a noté également que ces mesures sont rarement implantées dans la plupart des formes de logement social.

La sécurité est souvent à l'origine du choix d'un logement de deuxième étape plutôt que d'un relogement rapide. Si certaines femmes ont déclaré préférer le relogement rapide, elles avaient généralement moins besoin de sécurité et d'autres services (Clark et coll., 2019).

Bibliographie

- Alliance MH2. (2023a). Violence conjugale : 200 places supplémentaires de maisons d'hébergement de 2^e étape menacées par l'incohérence gouvernementale (septembre 2023). En ligne : <https://www.alliancemh2.org/>
- Alliance MH2. (2023b). Rapport annuel 2022-2023. Obtenu dans : rapport_annuel_2022-2023.pdf
- Alliance MH2. (2023c). Mémoire prébudgétaire 2023. En ligne : https://www.alliancemh2.org/site/assets/files/1686/amh2_memoirebudget_2023.pdf
- Auffrey, M., Tutty, L. M., & Wright, A. C. (2017). Preventing homelessness for women who leave abusive partners: A shelter-based “Housing First” program. In T. Augusta-Scott, K. Scott, & L. Tutty (éd.), *Innovations in interventions to address intimate partner violence: Research and Practice*. New York, NY: Routledge.
<https://www.routledge.com/Innovations-in-Interventions-to-Address-Intimate-Partner-Violence-Research/Augusta-Scott-Scott-Tutty/p/book/9781138692275>
- Baxter, A. J., Tweed, E. J., Katikireddi, S. V., & Thomson, H. (2019). Effects of Housing First approaches on health and well-being of adults who are homeless or at risk of homelessness: systematic review and meta-analysis of randomised controlled trials. *Journal of epidemiology and community health*, 73(5), 379–387.
<https://doi.org/10.1136/jech-2018-210981>
- BC Housing. (2019). Women’s Transition Housing and Supports Program (WTHSP) review. En ligne : [Womens-Transition-Housing-Supports-Program-Review.pdf](#)
- Beattie, S., & Hutchins, H. (2015). Shelters for abused women in Canada, 2014. Juristat. Statistique Canada (Catalogue n° 85-002-X). Consulté le 20 décembre 2024. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/85-002-x/2015001/article/14207-eng.pdf?st=HKEdGidb>
- Bouclier d’Athena. (2024). *Rapport annuel, 2023-2024*.
- Clark, D. L., Wood, L., & Sullivan, C. M. (2019). Examining the needs and experiences of domestic violence survivors in transitional housing. *Journal of Family Violence*, 34(3), 275–286. <https://doi.org/10.1007/s10896-018-0010-4>
- Compton, W. C., Michael, J. R., Krasavage-Hopkins, E. M., Schneiderman, L. S., & Bickman, L. (1989). Intentions for postshelter living in battered women. *Journal of Community*

- Psychology, 17(2), 126–128. [https://doi.org/10.1002/1520-6629\(198904\)17:2<126::AID-JCOP2290170204>3.0.CO;2-H](https://doi.org/10.1002/1520-6629(198904)17:2<126::AID-JCOP2290170204>3.0.CO;2-H)
- Decker, M. R., Grace, K. T., Holliday, C. N., Bevilacqua, K. G., Kaur, A., & Miller, J. (2022). Safe and Stable Housing for Intimate Partner Violence Survivors, Maryland, 2019–2020. *American Journal of Public Health*, 112(6), 865–870. <https://doi.org/10.2105/AJPH.2022.306728>
- Eliadis, P., M. Kamateros (présidentes du comité de recherche sur le genre). Possibilités de réforme du droit au Québec pour les femmes victimes de violence conjugale. (Montréal: Collectif québécois pour la prévention de l'itinérance, 2022) [doi: 10.13140/RG.2.2.30698.08642]
- Fédération de l'habitation coopérative du Québec (FHCQ). (2020). What You Need to Know About Social Housing. En ligne : https://cdn.fhcq.coop/uploads/documents/document/446/3464_Guide_informatif_BINAM_ENG_Avril_2020_web.pdf
- Fogel, Sondra J. (1997) "Moving Along: An Exploratory Study of Homeless Women with Children Using a Transitional Housing Program," *The Journal of Sociology & Social Welfare*: Vol. 24 : N° 3, Article 8. doi: <https://doi.org/10.15453/0191-5096.2440>
- Fotheringham, S, Walsh, C.A., Burrowes, A. (2014) 'A place to rest': the role of transitional housing in ending homelessness for women in Calgary, Canada. *Gender, Place & Culture*, 21:7, 834-853, doi: 10.1080/0966369X.2013.810605
- Gaetz, S.; Barr, C.; Friesen, A.; Harris, B.; Hill, C.; Kovacs-Burns, K.; Pauly, B.; Pearce, B.; Turner, A.; Marsolais, A. (2012) *Canadian Definition of Homelessness*. Toronto: Canadian Observatory on Homelessness Press.
- Goering, P., Veldhuizen, S., Watson, A., Adair, C., Kopp, B., Latimer, E., Nelson, G., MacNaughton, E., Streiner, D., & Aubry, T. (2014). National At Home/Chez Soi final report. Mental Health Commission of Canada. <https://www.mentalhealthcommission.ca>
- Gouvernement du Canada. (Mis à jour le 10 mai 2022). Housing First. Consulté le 7 août 2024. En ligne : <https://housing-infrastructure.canada.ca/homelessness-sans-abri/resources-ressources/housing-first-logement-abord-eng.html>
- Hilbert, J. C., Kolia, R., & VanLeeuwen, D. M. (1997). Abused Women in New Mexican Shelters: Factors That Influence Independence on Discharge. *Affilia*, 12(4), 391-407. <https://doi.org/10.1177/088610999701200403>
- Interagency Council for Coordinating Homeless Programs (ICCHP). (2012). A Status Report on Homelessness in North Carolina: Where We Are and Where We're Going. En ligne :

<https://www.ncceh.com/articles/nc-icchp-annual-report-2012/>

Labrie, V, Nguyen, M, Couturier, E.L. (2023). Revenu viable 2023 : dans la spirale de l'inflation et des baisses d'impôts. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. Consulté le 9 août 2024. En ligne : [https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-2023/#Cout de la vie pour un menage monoparental avec un%2%B7e enfant en CPE](https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-2023/#Cout%20de%20la%20vie%20pour%20un%20menage%20monoparental%20avec%20un%20enfant%20en%20CPE)

Lecomte, Anne Marie (2024). Les refuges pour femmes victimes de violence coûtent trop cher, dit la ministre Duranceau. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2057216/quebec-opposition-gouvernement-legault-prevenir-femicides>.

Long, M. S. (2015). Navigating homelessness and navigating abuse: How homeless mothers find transitional housing while managing intimate partner violence. *Journal of Community Psychology*, 43(2), 1019–1035. <https://doi.org/10.1002/jcop.21729>

Maki, K. (2019). "Transitioning to a Life Free from Violence: Second Stage Shelters in Canada." Ottawa, ON: Women's Shelters Canada. *Transitioning to a Life Free from Violence: Second Stage Shelters in Canada* (endvaw.ca).

Maki, K. (2023). Breaking the cycle of abuse and closing the housing gap: A mixed methods community-based study on second-stage shelters: *Revue canadienne de recherche sur les OSBL et l'économie sociale (ANSERJ)*. *Canadian Journal of Nonprofit and Social Economy Research*, 14(2), 1-23. doi: <https://doi.org/10.29173/cjnsr619>

Maytree. (Mise à jour en juillet 2024). *Welfare in Canada: Quebec*. Consulté le 9 août 2024. En ligne: <https://maytree.com/changing-systems/data-measuring/welfare-in-canada/quebec/#access-to-data>

Melbin, A., Sullivan, C. M., & Cain, D. (2003). *Transitional Supportive Housing Programs: Battered Women's Perspectives and Recommendations*. *Affilia*, 18(4), 445-460. <https://doi.org/10.1177/0886109903257623>

Mills, N. C. (2013). *Domestic violence and housing instability: Providers' perceptions of the effect of social services on women seeking formal assistance* (Order No. 3586021). Disponible sur ProQuest Dissertations & Theses Global ; ProQuest Dissertations & Theses Global Closed Collection; ProQuest One Academic. (1512644637). En ligne : <https://proxy.library.mcgill.ca/login?url=https://www.proquest.com/dissertations-theses/domestic-violence-housing-instability-providers/docview/1512644637/se-2>

Mockler, S. E. (1998). *Shelters as an intervention strategy for abused women* (Order No. NQ39293). Disponible sur ProQuest Dissertations & Theses Global ; ProQuest

- Dissertations & Theses Global Closed Collection; ProQuest One Academic. (304460830). En ligne : <https://proxy.library.mcgill.ca/login?url=https://www.proquest.com/dissertations-theses/shelters-as-intervention-strategy-abused-women/docview/304460830/se-2>
- Novac, S., Brown, J., & Bourbonnais, C. (2009). Transitional housing models in Canada: Options and outcomes. Finding home: Policy options for addressing homelessness in Canada (livre électronique).
- O'Campo, P., Daoud, N., Hamilton-Wright, S., & Dunn, J. (2015). Conceptualizing housing instability: Experiences with material and psychological instability among women living with partner violence. *Housing Studies*. <https://doi.org/10.1080/02673037.2015.1021768>
- Ontario Domestic Violence Death Review Committee. (2021). Domestic Violence Death Review Committee 2018 Annual Report.
- Shemirani, M. & Eliadis, P. (2025, à venir). Investir dans la sécurité et la stabilité : L'urgence de soutenir les maisons d'hébergement de 2^e étape pour les femmes victimes de violence (CQPI, Montréal).
- Société d'habitation du Québec (SHQ). (n.d.). Programme de supplément au loyer (PSL). Consulté le 16 décembre 2024, Programme de supplément au loyer (PSL) – Société d'habitation du Québec
- Société d'habitation du Québec (SHQ). 2023. « Réponse à une demande d'accès à l'information. » Obtenu le 16 décembre 2024, demande d'accès 2022-2023-68.
- Statistique Canada. (2022). Many shelters for victims of abuse see increases in crisis calls and demand for external supports in the first year of the COVID-19 pandemic. *The Daily*. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220412/dq220412b-eng.pdf>
- Statistique Canada. (2024). Canadian residential facilities for victims of abuse, 2022/2023. En ligne : Canadian residential facilities for victims of abuse, 2022/2023 (statcan.gc.ca).
- Stylianou, A. M., & Hoge, G. L. (2021). Transitioning Out of an Urban Domestic Violence Emergency Shelter: Voices of Survivors. *Violence Against Women*, 27(11), 1957-1979. <https://doi.org/10.1177/1077801220954270>
- Stylianou, A. M., & Pich, C. (2021). Beyond Domestic Violence Shelter: Factors Associated with Housing Placements for Survivors Exiting Emergency Shelters. *Journal of Interpersonal Violence*, 36(17-18), NP9440-NP9462. <https://doi.org/10.1177/0886260519858393>.

Sullivan CM, Guerrero M, Simmons C, López-Zerón G, Ayeni OO, Farero A, Chiamonte D, Sprecher M. 2023. Impact of the Domestic Violence Housing First Model on Survivors' Safety and Housing Stability: 12-Month Findings. *J Interpers Violence*. doi: 10.1177/08862605221119520. Epub 2 sept. 2022. PMID: 36052457; PMCID: PMC9900683.

Sylvia Novac, Joyce Brown, and Carmen Bourbonnais. (2009). Transitional Housing Models in Canada: Options and Outcomes. In: Hulchanski, J. David; Campsie, Philippa ; Chau, Shirley; Hwang, Stagehen; Paradis, Emily (éd.) *Finding Home: Policy Options for Addressing Homelessness in Canada* (livre électronique), Chapitre 1.1. Toronto: Cities Centre, University of Toronto. www.homelesshub.ca/FindingHome

Tsemberis S, Gulcur L, Nakae M. Housing First, consumer choice, and harm reduction for homeless individuals with a dual diagnosis. *Am J Public Health*. 2004 Apr;94(4):651-6. doi: 10.2105/ajph.94.4.651. PMID: 15054020; PMCID: PMC1448313.

Wendt, S., & Baker, J. (2013). Aboriginal women's perceptions and experiences of a family violence transitional accommodation service. *Australian Social Work*, 66(4), 511-527. <https://doi.org/10.1080/0312407X.2012.754915>

Wilson, P. R., & Laughon, K. (2015). House to house, shelter to shelter: experiences of black women seeking housing after leaving abusive relationships. *Journal of forensic nursing*, 11(2), 77–83. <https://doi.org/10.1097/JFN.0000000000000067>

Wood, L., McGiffert, M., Fusco, R. A., & Kulkarni, S. (2022). "The Propellers of My Life" The Impact of Domestic Violence Transitional Housing on Parents and Children. *Child & adolescent social work journal: C & A*, 1–15. Publication anticipée en ligne. <https://doi.org/10.1007/s10560-021-00809-1>

Yoo, J. (1997). Domestic violence services for battered women: Comparison of a short-term versus long-term program on utilization outcomes (commande n° 1387672). Disponible sur ProQuest Dissertations & Theses Global ; ProQuest Dissertations & Theses Global Closed Collection; ProQuest One Academic. (304467243). En ligne : <https://proxy.library.mcgill.ca/login?url=https://www.proquest.com/dissertations-theses/domestic-violence-services-battered-women/docview/304467243/se-2>